



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

antibiotiques

Question écrite n° 12009

Texte de la question

M. Daniel Goldberg attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la persistance d'une trop forte prescription d'antibiotiques. Cette surconsommation engendre un renforcement des résistances des bactéries aux antibiotiques, pouvant conduire à des impasses thérapeutiques. Sans usage à meilleur escient des antibiotiques, ces multi résistances pourraient se renforcer et avoir un impact grave sur le traitement des infections. Malgré une baisse de 25 % de leur consommation en dix ans, elle stagne depuis ces dernières années à haut niveau : la prescription d'antibiotiques en France reste trois fois supérieure à celle de la Suisse ou des pays scandinaves. Face à l'enjeu, des experts recommandent d'instaurer un mécanisme de prescription spécifique, comme il en existe pour certains médicaments sensibles. Au regard des enjeux pour la santé publique, il souhaiterait connaître les orientations qu'elle entend pour encadrer plus strictement la prescription d'antibiotiques.

Texte de la réponse

Le développement de la résistance aux antibiotiques, qui remet en question leur efficacité, est aujourd'hui affiché au niveau international et européen comme une préoccupation majeure de santé publique. Dans les années 2000, la France était le premier pays européen consommateur d'antibiotiques et un des premiers en termes de résistances bactériennes. Depuis la mise en place du plan pour préserver l'efficacité des antibiotiques en 2002, des progrès ont été obtenus et la France est désormais le troisième consommateur d'antibiotiques au sein des états membres de l'UE, mais près de 30 % au dessus de la moyenne européenne. Elle consomme trois fois plus d'antibiotiques que les pays européens les plus faibles prescripteurs, qui par ailleurs présentent les taux les plus faibles de résistances bactériennes. Les efforts doivent donc être maintenus et renforcés. Dans ce cadre, la direction générale de la santé (DGS) a mis en place un plan d'alerte sur les antibiotiques 2011-2016 qui fait suite aux plans pour préserver l'efficacité des antibiotiques 2001-2005 et 2007-2010, avec un objectif chiffré de baisse des consommations d'antibiotiques de 25 % en cinq ans. Plusieurs actions concourent à la réalisation de cet objectif de réduction de la consommation d'antibiotiques et visent à développer l'information et la formation du grand public. Il s'agit également de former et informer les professionnels de santé pour une amélioration continue de leurs pratiques. Il est important en effet que les médecins disposent de référentiels pour le traitement des pathologies d'origine bactérienne et de recommandations, notamment pour les pathologies communautaires les plus pourvoyeuses de prescriptions d'antibiotiques comme les infections respiratoires et les infections urinaires. Ces éléments devraient permettre d'améliorer les prescriptions d'antibiotiques en ciblant mieux les molécules utilisées et en évitant les prescriptions non appropriées. Ce plan associe un nombre important de partenaires dont principalement l'assurance maladie, l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, l'institut de veille sanitaire. L'accent est également mis sur l'articulation avec le plan porté par le ministère de l'agriculture sur ce sujet. Enfin une réflexion est en cours sur la spécificité de la prescription des antibiotiques.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Goldberg](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12009

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [27 novembre 2012](#), page 6862

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3805